

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Nous voilà en décembre et du même coup, Noël est à nos portes. Il est important de se rappeler que le temps des fêtes est l'occasion de prendre du temps pour jouer, se reposer et partager de beaux moments avec celles et ceux qu'on aime. Créons de doux souvenirs pour nos plus petits.

D'ailleurs, à Saint-Siméon, nous avons tout ce qu'il faut pour jouer dehors pendant la période hivernale. Que ce soit pour chausser les patins à notre belle patinoire extérieure, glisser, profiter des sentiers de ski de fond au centre Plein Air, ou tout simplement prendre une marche en nature dans notre magnifique sentier pédestre qui longe la rivière Saint-Siméon, toutes les occasions sont bonnes pour bouger et prendre l'air! Je vous invite donc à aller jouer dehors et à utiliser les infrastructures qui sont mises à votre disposition et qui se trouvent à deux pas de chez vous. Vous trouverez, par ailleurs, à l'intérieur du journal les différentes heures d'ouverture pour le centre Plein Air et la patinoire. Le centre Plein Air ouvrira ses portes le samedi 17 décembre et la patinoire sera en opération dès que la température sera propice à la préparation de la glace.

Pour ceux qui fréquentent le sentier pédestre, vous aurez sûrement remarqué le retour des décorations de Noël tout au long du parcours. La Municipalité a, encore une fois cette année, supporté cette initiative, qui est issue d'un groupe de bénévoles qui ont su mettre une touche de magie dans nos magnifiques sentiers. Un merci particulier à madame Hélène Arsenault et son équipe pour cette initiative citoyenne.

Le 8 décembre dernier, à la suite des fortes précipitations, la crue des eaux a provoqué plusieurs fermetures de routes ainsi que la fermeture de certains ponts sur nos routes secondaires. Pour

aviser la population, la Municipalité a utilisé son système d'appel de masse (Telmatik). À l'avenir, les messages concernant les urgences, telles que les fermetures de routes, bris d'aqueduc ou toute autre urgence, seront diffusés à l'aide de ce système de communication. Si ce n'est pas déjà fait, vous trouverez à l'intérieur du journal la marche à suivre pour vous inscrire à la liste de diffusion.

Comme plusieurs d'entre vous ont pu le constater, un abri a été installé dans la cour de l'église. Cet abri facilitera l'attente de l'autobus lorsqu'il pleut ou qu'il neige. Je vous invite à utiliser les services de ce transport en commun mis à votre disposition. Vous trouverez l'horaire et le trajet sur le site web du REGIM.

Au cours de la prochaine année, la Municipalité poursuivra son travail pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Je pense que nous pouvons déjà voir l'année qui s'en vient avec beaucoup d'enthousiasme. En plus de la construction en 2023 de 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, et ce, en collaboration avec l'OMH, la Municipalité procèdera à la construction d'un nouveau centre Plein Air au printemps 2023. De par cet investissement qui sera majoritairement financé par un programme de subvention, la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir à ses citoyens un endroit convivial où il sera possible de socialiser et pratiquer diverses activités sportives. Cet investissement s'avérait nécessaire étant donné que le bâtiment actuel a atteint sa fin de vie utile.

D'ici là, profitez bien de cette période de festivités, de partage et de rassemblements.

Joyeuses fêtes et bonne année 2023!

Denis Gauthier,
Maire

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE

Monsieur le maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de madame Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de la CAUREQ, concernant la redistribution des excédents pour l'année financière 2021-2022.
- du ministère de la Sécurité publique, concernant le programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents relatif à la tempête Fiona.
- du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, concernant de l'information à transmettre relativement à la présence du coyote en milieu urbain.
- des responsables en service de garde de Saint-Siméon, remerciant la Municipalité pour l'amélioration des jeux offerts au CMR.
- d'Espace MUNI concernant la 7^e édition de la Grande semaine des tout-petits qui a eu lieu du 14 au 20 novembre

Des contributions financières ont été accordées à Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, au Club des 50 ans et plus de la Municipalité de Saint-Siméon, à la Fondation Rivière Bonaventure, à la Fabrique de Saint-Siméon, pour le journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel, pour la décoration du sentier pédestre pour la période des fêtes, pour l'achat de sacs-cadeaux de différents articles pour les personnes présentant des difficultés ou un handicap et dans le cadre de la campagne Noeudvembre de PROCURE.

Il y a eu DÉPÔT des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil ont été déposés conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il y a eu ADOPTION du Règlement 509-22, sur la gestion contractuelle.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 507-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage).

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 508-22, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme).

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement 510-22, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2022-2023, sera adopté.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

Les propriétaires veulent régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal sur la rue Bélanger, qui est devenue dérogatoire suite à l'élargissement de la rue par la municipalité. La marge de recul avant varie de 1,89 m à 1,31 m de la ligne d'emprise de la rue Bélanger, alors que le minimum prescrit par le règlement de zonage est 7,6 m. Régulariser les perrons, balcons et escaliers situés dans la marge de recul avant sur la rue Bélanger. Ceux-ci sont situés à des distances variant de 0,13 m à 1,09 m de l'emprise de la rue Bélanger, alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 6,1 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations ont été créées par l'acquisition d'une partie du lot par la municipalité pour l'élargissement de l'emprise de la rue Bélanger;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 26 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 6 270 856 du cadastre du Québec (119, boulevard Perron Ouest).

Il a été **RÉSOLU** :

→ que la Municipalité de Saint-Siméon accorde les droits de passages suivants au club Les Chevaliers de la Motoneige de New Richmond inc. pour la saison 2021-2022 :

1. Chemin du 4^e rang Ouest à partir de la division de Caplan jusqu'au chemin Paquet.
2. À partager avec les utilisateurs et les motoneigistes : une partie du 4^e rang Ouest à partir du chemin Paquet sur une distance de 125 mètres vers l'Est (lot 5 595 749).

→ que le conseil municipal adopte le plan d'action MADA élaboré par le comité de pilotage, et ce, pour une durée de trois (3) ans, soit de 2022 à 2025 et que monsieur le conseiller Dial Lepage soit désigné à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées.

→ d'autoriser la dépense effectuée pour la réfection de la toiture du Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, au montant de 32 353,97 \$, taxes incluses.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon appuie le projet d'aliénation d'un ensemble de lots (lots 5 596 499, 5 596 131 et 5 596 152) afin de permettre au demandeur d'éventuellement vendre, céder ou donner les « terres » situées sur le rang 1, soit les lots 5 596 499 (2,29 ha) et 5 596 131 (12,876 ha) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1, et conserver uniquement le lot 5 596 152 (20,78 ha) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1, situé sur le rang 2.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Heure : 19 h 30

À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

La Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous vous demandons également de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✓ Placez votre bac **à environ 3 mètres de la ligne blanche, en arrière du trottoir;**
- ✓ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✓ Sortez toujours le bac la veille au soir.

Votre collaboration est grandement appréciée par l'équipe de déneigement.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Le temps des Fêtes arrive à grands pas. Profitez-en pour vous reposer et le vivre en famille. Profitez de ce temps pour vous plonger dans un bon livre. Votre bibliothèque est ouverte jusqu'au 20 décembre.

Veillez prendre note que nous serons fermés du 21 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement. L'horaire régulier reprendra dès le mardi 3 janvier 2023.

Nous avons reçu un don de 1 000 \$ du Marché aux Puces. Avec la collaboration des professeurs, madame Manon Bujold et monsieur Patrick Bourdages, j'ai fait l'acquisition de livres pour le deuxième cycle. *Merci au Marché aux Puces pour le beau don !*

NOS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS :

- **Éteignez tout et la vie s'allume**
Marc Levy
- **Les enquêtes de Maud Delage, volume 2 : L'intégrale**
Marie-Bernadette Dupuy
- **Place des Érables, tome 6 : Le nouveau rendez-vous du quartier**
Louise Tremblay d'Essiambre
- **Elizabeth II : la reine d'un siècle, tome 1 : 1926-1992**
Robert Hardman, Marc Roche

Petite pensée : Un livre peut être une étoile un feu vivant qui illumine les ténèbres.

Bon temps des fêtes et plein de belles lectures et merci aux bénévoles pour le temps consacré à la bibliothèque, c'est très apprécié!

Louise Poirier,
Responsable



CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

Les membres du comité du Camp de l'Île aux Pipianes désirent souhaiter, à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents, un *joyeux Noël* et une *heureuse année 2023*.

Profitez de la période des Fêtes pour jouer au grand air et visiter les êtres chers.

Au plaisir de vous retrouver à l'été 2023 !

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



CERCLE DE FERMIERES

Toutes les membres du Cercle de Fermières vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes!

En ce temps de réjouissance, prenez le temps de penser aux gens dans le besoin et aux personnes seules. Un petit geste peut faire toute la différence.

Nous sommes choyés de vivre dans ce lieu magique où la liberté fait partie de notre quotidien. Avec vos amis et vos proches, prenez le temps de vous arrêter, de jouer dehors et d'apprécier chaque petit moment.

Que l'année 2023 vous apporte joie et bonheur !

Joyeux Noël et *bonne et heureuse année 2023*.

Louise Henry,
Présidente



BRIGADE DE SAINT-SIMÉON

Joyeux Noël et bonne et heureuse année 2023!

Que la santé et le bonheur vous accompagnent tout au long de l'année à venir.

Normand Poirier,
Président

CHORALE LA VOIX DES ONDES

Que la magie de *Noël* vous apporte joie et gaieté dans vos foyers. Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix, et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2023!

Les membres de la chorale La Voix des Ondes



CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Au nom du comité, je vous souhaite une *excellente période des fêtes* qui sera sans doute plus agréable que l'an passé, profitez-en bien. *Bonne année* et plein de santé.

Normand Poirier,
Président



CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb du Conseil 10394-65 de Saint-Siméon désirent souhaiter à toute la population un *joyeux Noël* et une *bonne année!*

Le Conseil vous remercie de votre appui en 2022 et compte sur vous en 2023.

Ramuald Bujold,
Grand-Chevalier

FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Les membres du conseil de la fabrique ainsi que le personnel du bureau vous souhaitent à toutes et à tous les meilleurs vœux de joie et de bonheur pour *Noël* et la prochaine année.

Que cette période de rassemblement familiale soit pour chacune et chacun d'entre vous, une période d'accueil, d'amitié et pleine de surprises.

Santé, prospérité, réussite personnelle pour vous et les vôtres.

Au nom des membres du conseil de la Fabrique et du personnel du bureau : *Nos meilleurs vœux!*

Nelson Bujold,
Président

P.S. Le bureau de la Fabrique sera fermé le 27 décembre 2022.

MARCHÉ AUX PUCES

Prenez note que le Marché aux Pucés « Les Trouvailles des Pipianes » sera fermé du **21 décembre 2022** au **4 janvier 2023**. Nous serons de retour le 7 janvier 2023.

Passez de *belles fêtes & bonne année 2023!*

L'équipe du Marché aux Pucés

SERVICE INCENDIE

Voici quelques conseils de votre service incendie

SI VOUS CHOISISSEZ UN ARBRE NATUREL :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinnes ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau.
- Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus d'un mètre de toutes sources de chaleur (plinthé, chaufferette, foyer, etc.)
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

POUR LES CORDONS DE RALLONGE :

- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Au nom de tous les membres du Service incendie de Saint-Siméon, nous vous souhaitons :

Un très joyeux Noël et une bonne année 2023.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73



SERVICE TELMATIK

Le Service incendie vous rappelle et vous encourage à vous inscrire au système de messagerie de masse TELMATIK qui permet d'aviser la population, dans un court délai, de situations d'urgence ou d'entraves majeures sur son territoire.

Pour vous inscrire, rendez vous au <http://www.stsimeon.ca/systeme-d-alerte-a-la-population> et cliquez sur le bouton « Je m'inscris ».

Si ce n'est pas possible pour vous de vous inscrire sur le site Internet, vous pouvez appeler à la municipalité au 418 534-2155 pour qu'un employé procède à votre inscription.

Les types de situations d'urgence suivantes peuvent vous être communiqués : avis de fermeture de route, avis de coupure ou d'ébullition d'eau, avis de confinement ou d'évacuation ou tout autre sinistre majeur ou incident concernant la sécurité civile.

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

L'équipe des premiers répondants désire souhaiter à toute la population, un très joyeux temps des Fêtes.

Soyez prudents lors de vos déplacements.

Joyeux Noël & Bonne Année!

Richard Bourdages,
Responsable



CALENDRIER DES COLLECTES 2023

 Matières résiduelles

 Matières recyclables

 Séance du Conseil

 Gros objets

JANVIER 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8		10	11		13	14
15	16	17	18	19	20	21
22		24	25		27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8		10	11
12	13	14	15	16	17	18
19		21	22		24	25
26	27	28				

MARS 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5		7	8		10	11
12	13	14	15	16	17	18
19		21	22		24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL 2023						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9	10	11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
²³ / ₃₀	24	25	26	27	28	29

MAI 2023						
D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7		9	10	11	12	13
14		16	17		19	20
21		23	24	25	26	27
28		30	31			

JUIN 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4		6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18		20	21	22	23	24
25		27	28		30	

CALENDRIER DES COLLECTES 2023



JUILLET 2023						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5	6	7	8
9		11	12		14	15
16		18	19	20	21	22
23 30		25	26		28	29

AOÛT 2023						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9		11	12
13		15	16	17	18	19
20		22	23		25	26
27		29	30	31		

SEPTEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10		12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24		26	27	28	29	30

OCTOBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
1		3	4		6	7
8	9	10	11	12	13	14
15		17	18		20	21
22	23	24	25	26	27	28
29		31				

NOVEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5	6	7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19	20	21	22	23	24	25
26		28	29			

DÉCEMBRE 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31		26	27		29	30

PATINOIRE – HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

La patinoire sera ouverte pour la saison hivernale **dès que les conditions seront favorables**. Si la température le permet, l'horaire suivant sera appliqué pour la période des Fêtes. *Surveillez notre page Facebook pour la date d'ouverture officielle.*

DIMANCHE 25	LUNDI 26	MARDI 27	MERCREDI 28	JEUDI 29	VENDREDI 30	SAMEDI 31
FERMÉ	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre					
	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre	
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre	20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre	20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre	
DIMANCHE 1 ^{er} janvier	LUNDI 2 janvier	MARDI 3 janvier	MERCREDI 4 janvier	JEUDI 5 janvier	VENDREDI 6 janvier	SAMEDI 7 janvier
FERMÉ	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre					
	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre			
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre			

TÉLÉPHONE POUR INFORMATION : 418 534-3962

PATINOIRE – HORAIRE RÉGULIER

Voici l'horaire de la patinoire qui sera en vigueur à compter du **8 janvier 2023**.

La patinoire sera ouverte pendant la relâche scolaire selon un horaire spécial pour l'occasion. L'horaire sera disponible lors d'une prochaine parution.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre						9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre
13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre			16 h 00 à 17 h 30 Patinage libre			13 h 00 à 15 h 00 Hockey 12 ans et –
15 h 00 à 16 h 30 Hockey libre	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	15 h 00 à 17 h 00 Patinage libre	15 h 00 à 16 h 30 Hockey libre
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 20 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 20 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Hockey libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
			19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 00 à 22 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre

Vous pouvez joindre les préposés sur les heures d'ouverture au **418 534-3962**.

Prenez note qu'en tout temps, les consignes et règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ⦿ Les activités à l'horaire ont priorité sur les autres.
- ⦿ Les heures à l'horaire sont avec surveillance.
- ⦿ Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités pour les jeunes de 12 ans et moins et obligatoire pour tous les joueurs de hockey libre.
- ⦿ Tout utilisateur doit prendre soin des équipements et des accessoires.
- ⦿ Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de la cabane ou sur la patinoire.
- ⦿ **Aucun geste d'intimidation ne sera toléré.**

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis afin de procéder à l'entretien de la glace ou pour des raisons de conditions météo.

Bonne saison de patinage extérieur à toutes et à tous!

CENTRE PLEIN AIR

Le centre Plein Air sera ouvert pour la saison hivernale à partir du samedi **17 DÉCEMBRE 2022, de 10 h à 17 h.**

Comme par les années passées, les sentiers de ski de fond et de raquettes seront tracés et la glissade sera au rendez-vous **dès que les conditions seront favorables.**

HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

DIMANCHE 18 décembre	LUNDI 19 décembre	MARDI 20 décembre	MERCREDI 21 décembre	JEUDI 22 décembre	 VENDREDI 23 décembre	SAMEDI 24 décembre
10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	9 h à 12 h
DIMANCHE 25 décembre	LUNDI 26 décembre	MARDI 27 décembre	MERCREDI 28 décembre	JEUDI 29 décembre	 VENDREDI 30 décembre	SAMEDI 31 décembre
FERMÉ	13 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	10 h à 17 h	FERMÉ

Le chalet sera fermé le 1^{er} janvier 2023.



HORAIRE RÉGULIER POUR LA SAISON

En vigueur à compter du **2 janvier 2023.**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 h à 17 h	FERMÉ	FERMÉ	10 h à 17 h	10 h à 17 h	12 h à 21 h	10 h à 20 h

- * *Le chalet sera ouvert pendant les arrêts pédagogiques du **2 et 3 janvier** et du **13 février** de 10 h à 17 h.*
- * *Le chalet sera ouvert tous les jours, du **27 février au 3 mars**, de 10 h à 17 h, à l'occasion de la relâche scolaire.*

Vous pouvez joindre le responsable sur les heures d'ouverture au **418 534-3521**.



Nous vous rappelons que la Municipalité de Saint-Siméon est heureuse et fière d'être partenaire de La petite Expé, le volet hivernal du Grand Défi Pierre Lavoie.

Avec ce partenariat, c'est **30 ensembles de ski de fond de marque Rossignol** qui sont disponibles gratuitement pour initier vos enfants à ce sport. Un beau plus pour le centre Plein Air.

Belles nouveautés pour 2023 : 15 ensembles de ski de fond (skis, bottes & bâtons) pour adultes seront également à votre disposition gratuitement. Aussi, un traîneau pour bébé (Baby Glider) sera disponible sur place pour les nouveaux parents. Ces nouveaux équipements sont disponibles grâce à la collaboration de l'URLS.

ÉCOLE DES DÉCOUVERTES

Voici quatre (4) courts articles écrits par des élèves, qui vous informent sur des événements vécus à l'école.

Manon Bujold

Enseignante



Une œuvre sans nom

Chers habitants de Saint-Siméon,

Au début de l'année scolaire 2022, les élèves de l'école des Découvertes et les membres du personnel ont créé une magnifique toile éblouissante. Pour ce projet, nous avons été accompagnés de monsieur Mathieu Harton. Cette belle activité s'est déroulée dans le sentier qui longe la majestueuse rivière de Saint-Siméon. Nous avons créé cette œuvre d'art à l'aide de peinture en aérosol et de peinture en bouteille. Nous avons exposé cette toile collective dans le couloir de notre école pour que tous les élèves puissent l'observer à chaque jour. Chaque fois que ces jeunes gens passent devant, ils peuvent la voir de différentes façons.

Loup, Léa et Victor

Bonjour chers citoyens de Saint-Siméon,

En lisant ce texte, je vais vous expliquer comment l'école des Découvertes a contribué à faire une magnifique œuvre d'art. Nous avons fait l'œuvre le 30 août 2022. Celle-ci s'est déroulée dans le sentier à Saint-Siméon qui est entouré de majestueux et gigantesques arbres. Cette activité s'est fabriquée avec des bombes de peintures en aérosols, de la peinture et plusieurs moules pour former de jolis motifs. Notre école n'a pas fait l'œuvre en même temps. Une classe passait une après l'autre. C'est comme ceci que s'est déroulée notre activité.

Maintenant, la toile est accrochée dans le couloir de notre école. À chaque fois que je passe devant celle-ci, elle illumine ma journée. Pour moi, l'œuvre d'art signifie une explosion de couleurs dans une galaxie lointaine. En plein centre de celle-ci, il y a un rond en bois. Sur celui-ci, il y a plusieurs couleurs, chaque couleur est choisie par un enseignant ou une enseignante. Finalement, je remercie monsieur Mathieu Harton de nous avoir gentiment préparé cette merveilleuse activité.

Juliane Arsenault



Comment pouvez-vous aider les étudiants de l'école des Découvertes ?

Bonjour chers citoyens de la ville de Saint-Siméon,

Saviez-vous que chaque personne qui achète un objet du Marché aux Puces de cette communauté permet à un élève de l'école des Découvertes d'avoir une collation santé ? Vous aidez les étudiants de l'école de Saint-Siméon puisque certains parents n'ont pas les moyens de payer les collations de leurs enfants. Lorsque vous payez un objet du Marché aux Puces, une partie de cet argent va à l'école des Découvertes pour permettre d'avoir une collation.

Madame Vicki, la responsable du service de garde, a pris l'engagement d'aller acheter les collations pour les élèves, qui sont ensuite servies aux étudiants de l'école de Saint-Siméon. Les collations données à cet établissement sont des fruits, des légumes ou des produits laitiers qui varient de semaine en semaine. Cette alimentation saine respecte les allergies des élèves. Les délicieuses collations sont servies en avant-midi au début de la semaine.

Pour aider l'école des Découvertes à continuer de donner des collations aux enfants, vous pouvez déposer des sacs de vêtements dans des grands bacs tout près du Marché aux Puces. Cette bâtisse est située en arrière du bureau municipal de Saint-Siméon. Ces merveilleux bénévoles sont très accueillants et en plus ce magasin permet d'avoir des vêtements de très bonne qualité sans vider votre portefeuille. En donnant une deuxième vie à vos objets, ce geste écologique aidera non seulement les gens moins fortunés, mais permet aussi à un enfant de profiter d'une saine collation. Nous trouvons que c'est une action qui aide énormément de personnes. Merci d'avoir lu ce message qui fera peut-être grandir notre communauté.

Éva-Gabrielle Cyr et Alyssa-Kim Scalabrini

Les Trouvailles des Pipianes

Chers citoyens,

Nous souhaitons vous informer que notre généreux Marché aux Puces « Les trouvailles des Pipianes » offre à tous les élèves de l'école des Découvertes des collations santé. Ce marché paie les collations avec le profit de leurs ventes. Chaque mardi avant-midi, nous recevons des collations variées. Celles-ci sont achetées par le personnel de l'école au IGA de Bonaventure. Pour contribuer à l'achat de nos collations santé, vous êtes les bienvenus d'aller donner les vêtements que vous ne portez plus. Les heures d'ouverture sont le mercredi de 13 h à 16 h et le samedi de 9 h à 12 h. Nous vous invitons à venir magasiner au Marché aux Puces de Saint-Siméon. Merci d'avoir pris le temps de lire ce message.

Marilou Poirier et Anaïs Lacroix



REMERCIEMENTS

Un 30 septembre 2022 haut en émotions !

Le 30 septembre dernier, lors d'un 5 à 7, la Municipalité me remettait officiellement la Médaille du lieutenant-gouverneur.

Je suis profondément touchée d'avoir reçu autant de reconnaissance, une reconnaissance que je reçois en toute humilité et que je partage avec tous ceux et celles qui m'ont accompagnée à travers le chant et la musique, mes ami(e)s de la Voix des Ondes.

Ensemble, on a réalisé de nombreux projets, certains avec beaucoup d'envergure dont le concert du 100^e anniversaire de la paroisse. Sans l'ouverture, la disponibilité, l'engagement de chacun et chacune, rien de tout ça n'aurait été possible. Je partage donc cet honneur avec tous les membres de la Voix des Ondes.

Encore une fois, merci à la Municipalité d'avoir soumis ma candidature. Je reçois cet honneur avec gratitude.

Odette Poirier

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

TRAVAILLEUSE DE PROXIMITÉ AUPRÈS DES AÎNÉS DE 65 ANS ET PLUS

- ★ POUR VOUS ÉCOUTER;
- ★ POUR VOUS ACCOMPAGNER;
- ★ POUR VOUS INFORMER;
- ★ OU POUR PRENDRE UN CAFÉ.

C'EST CONFIDENTIEL, C'EST GRATUIT ET SURTOUT, ÇA FAIT DU BIEN !

De confiance et disponible pour vous.

Anahim Castilloux

581-233-0866 ou au Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel : 418-752-5577.

Au plaisir de vous parler !

Ce projet est financé par le plan de communauté en développement social de la MRC Bonaventure.

NOËL DU BONHEUR

Seule ou seul à Noël ?

LE NOËL DU BONHEUR C'EST POUR TOI ! 28^e édition

QUAND :

Mercredi 28 décembre 2022

OÙ :

Centre communautaire Jean-Guy-Poirier
(143, boulevard Perron Ouest)

POUR QUI :

Toute personne seule durant la période des fêtes
(résidant dans la MRC de Bonaventure)

ÂGE :

0 à 105 ans

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

avant le 20 décembre à 15 h
au 418 534-2449

Nombre de places limité



Horaire :

16 h 00 :	Accueil
16 h 35 :	Mot de bienvenue
16 h 45 :	Réflexion sur la fête de Noël
17 h 15 :	Musique et animation
17 h 30 :	Souper
19 h 00 :	Des surprises et des jeux
19 h 30 :	Conte de Noël
19 h 45 :	Musique, danse et animation avec DUO OVATION
20 h 00 :	Encore des surprises et d'autres jeux...
20 h 15 :	Arrivée du Père Noël avec la Fée des étoiles
20 h 30 :	Distribution de cadeaux personnalisés pour tous
21 h 15 :	La danse continue et d'autres joyeuses surprises

Organisé par Contact Emploi Inc.

MAISON DE LA FAMILLE

Activités à venir en janvier 2023

HALTE-GARDERIE* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à partir du
5 janvier 2023.

Nouveau : nous offrons jusqu'au 31 mars, les jeudis soir, du
répit entre 16 h 30 et 20 h (enfants de 0 à 10 ans).

Pour inscription : mdfcoordination@gmail.com ou
438 889-0579

Un coût de 5 \$ est suggéré par enfant par jour.

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, FRIPERIE 0-2 AN ET CENTRE DE DOCUMENTATION*

Disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du
mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 dès le **17 janvier 2022.**

Gratuit

« EN ATTENDANT BÉBÉ » *

Rencontres prénatales pour les couples, comprenant
cinq (5) soirées prénatales et une journée de préparation
à la naissance (28 janvier). La prochaine cohorte
débutera le **mardi 17 janvier 2023 de 18 h 30 à 21 h** ou
dès qu'un groupe sera complet.

Une 2^e série pourrait débuter le 7 mars, selon les inscriptions.

Gratuit.

PARTAGE DES NAISSANCES*

Lundi **23 janvier 2023** de 13 h à 16 h. Les parents sont
invités à venir partager leur histoire de naissance et
présenter leur poupon.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0 -12 mois)

Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h à partir du **25 janvier
2023.**

*Inscription demandée pour le lundi précédent. Si jamais vous
souhaitez venir rencontrer nos Mamidoux, contactez-nous !*

Gratuit

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30
dès le **26 janvier 2023.**

Coût : 55 \$/série.

CAUSERIES-FAMILLES*

Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30 à partir du **31 janvier
2023.** Les thèmes et les sorties varient d'une semaine à
l'autre pour répondre aux besoins des parents. Une
causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, une
(1) fois par saison.

Gratuit

Pour information supplémentaire : 418-534-4449 ou
mfamillebonaventure@gmail.com

SENTIERS PÉDESTRES

Le 8 décembre dernier, à la suite des fortes précipitations, la crue des eaux a provoqué quelques bris au niveau des sentiers pédestres. Les réparations de ponts seront effectuées dans la prochaine semaine, mais l'ajout de gravier se fera au printemps seulement.

Nous vous invitons à être vigilants d'ici à ce que l'accumulation de neige nous permette de bien l'entretenir avec la motoneige.

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 505-22

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 12 septembre 2022, le Règlement numéro 505-22, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquences de modifier la section 7 concernant « Les usages, bâtiments et constructions complémentaires » ce, afin d'y inclure un article concernant « Les usages et bâtiments complémentaires à un usage autre que du groupe HABITATION »;

QUE ce Règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue entre 25 août 2022 et le 2 septembre 2022;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 28 novembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, ce 20 décembre 2022.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT 507-22

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-09-2
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 7 novembre 2022, le Règlement numéro 507-22, modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquences de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 28 novembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, ce 20 décembre 2022.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 508-22

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-09
« PLAN D'URBANISME »
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon a adopté, à sa réunion du 7 novembre 2022, le Règlement numéro 508-22, modifiant le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Siméon;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquences de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2020-06.5 de la Municipalité de Saint-Siméon par le plan numéro AF-2021-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Siméon », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 28 novembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Siméon, ce 20 décembre 2022.

Nathalie Arsenault
Directrice générale et greffière-trésorière

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du **23 décembre 2022 au 4 janvier 2023**, inclusivement.

L'équipe municipale offre à toute la communauté ses meilleurs vœux du temps des Fêtes!



PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures**.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 19 janvier 2023

Mise à la poste

- 2 février 2023

Le choix d'une qualité de vie

Volume 5, numéro 8
Spécial des Fêtes 2022

Publié le 20 décembre 2022